19e ANNEE. — N° 24. France : 10 Centimes. — Extérieur : 15 Centimes. 1er NOVEMBRE 1913.

LES TEMPS NOUVEAUX

POUR LA FRANCE
Un an. . . . . 6 fr.
Six mois . . . . . 3 »
Trois mois 1 50

Le Numéro : 10 Centimes

Ex-Journal "LA RÉVOLTE"

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

AVEC UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

POUR L'EXTÉRIEUR
Un an. . . . . 8 fr.
Six mois . . . . . 4 »
Trois mois . . . . . 2 »

Le Numéro : 15 Centimes

Administration et Rédaction : 4, rue Broca, PARIS (Ve)

SOMMAIRE

A nos Lecteurs.
Un fléau capitaliste, F. Delaisi.
Le manque de méthode, J. Grave.
La défense de la Laïque, G. Tay.
L'affaire Beilis.
Mouvement social.
Mouvement international.
Communications, Convocations, Petite Correspondance, etc., etc.

SOMMAIRE DU N° 23

Trois ans dans l'active (dessin de Hermann Paul).
La Croisade contre la Science de M. Bergson, Pierre Kropotkine.
Francs-Propos, H. Gauche.
Le Besoin d'entente, J. Grave.
Faits de la Semaine, S. V.
La République portugaise, Emilio Costa.
Mouvement social, etc.

A nos Lecteurs

Nous continuerons pendant quelques semaines le service de numéros dans les localités non servies jusqu'ici ; nous demandons à nos lecteurs de nous aider en achetant et en faisant acheter les numéros chez les libraires et en indiquant à ceux-ci qu'ils peuvent se le procurer chez le correspondant de Hachette de leur localité.

Nous demandons en outre de nous singaler les libraires qui auraient des difficultés à se le procurer.

Et enfin, comme ce service exceptionnel va nous faire énormément d'invendus, nous leur demandons de nous les demander afin de les distribuer autour d'eux.

Cette semaine, nous avons dû, pour faire de la place, en vendre cinq cents kilos qui auraient été mieux employés à distribuer.

J. GRAVE.

Le dessin qui paraîtra dans le prochain numéro sera signé Luce.

Un Fléau Capitaliste

LE PROTECTIONNISME

Représentez-vous un homme qui, penché sur une carte, dessine le plan d'un beau voyage, cependant qu'un gamin malicieux, caché sous la table, lui attache doucement les pieds aux barreaux de sa chaise.

C'est à peu près l'image du prolétariat. Tandis qu'il élabore de vastes projets de transformations sociales, la bourgeoisie sournoise l'empêtre dans les mille liens de ses règlements et de ses lois ; et quand, par hasard, il tente de passer des paroles aux actes, aussitôt il se sent pris dans un réseau invisible et mystérieux qui entrave et paralyse son effort.

Parmi ces pièges tendus par le capitalisme, l'un des plus dangereux — parce qu'il se cache souvent sous l'apparence de la défense ouvrière — c'est le protectionnisme.

***

Qui paie la taxe ? L'acheteur français !

Certes, les travailleurs français ne connaissent pas leur bonheur. Afin de les protéger contre la concurrence étrangère qui, vendant à bas prix, ferait baisser les salaires, le Parlement bienveillant a depuis vingt ans établi et renforcé autour de notre pays un merveilleux système de barrières douanières.

Tout au long des frontières, sur les cols des Alpes et dans les plaines de Flandre, sur les falaises bretonnes et dans les sables des Landes ou du Languedoc, une armée de 70.000 douaniers guette jour et nuit la marchandise étrangère qui tenterait de s'introduire subrepticement en France.

Sitôt qu'elle apparaît, vite le « gabelou » lui impose, non sans quelques bourrades, la taxe fixée par le tarif.

Excellente opération, pensent les naïfs, car : 1° c'est de l'argent qui entre dans les caisses de l'Etat aux frais de l'étranger et sans que les contribuables aient rien déboursé; 2° cela empêche le produit étranger de faire baisser les prix des produits français, et, par conséquent, cela sauvegarde à la fois le bénéfice de l'industriel et le salaire de l'ouvrier.

Ce système paraît au premier abord si naturel, si bienfaisant et si simple que, depuis Méline et les tarifs de 1892, agriculteurs, industriels, commerçants, tout le monde s'est rué vers le protectionnisme.

La maladie a gagné même la classe ouvrière, et l'on voit parfois des délégations de travailleurs, conduits par de mauvais bergers, radicaux ou même socialistes, faire le pied de grue dans les antichambres ministérielles à côté des délégations patronales pour demander qu'on « protège le travail national ».

Qu'y a-t-il sous cette formule séduisante, et ne s'y cache-t-il pas un piège ? C'est ce que nous examinerons rapidement.

***

Et d'abord, qui paie la taxe ? On dit : c'est le marchand étranger. Erreur. Sans doute, c'est bien l'importateur qui verse entre les mains du douanier la somme fixée par le tarif. Mais il est clair qu'il se rattrape aussitôt sur le client français. Si, par exemple, il a dû payer 5 francs par quintal importé en France, il vendra son produit 5 francs plus cher qu'en Belgique, par exemple, où l'entrée est libre. Ainsi, l'argent versé par les étrangers entre les mains des douaniers n'est qu'une simple avance qu'ils récupèrent sur leurs clients. C'est donc, en définitive, l'acheteur français qui paye. Or, les recettes douanières se sont élevées l'année dernière, à la bagatelle de 680 millions.

On peut dire que ces 680 millions ont été pris dans la poche des consommateurs français. Et c'est — sous couleur de protection — un impôt formidable ajouté à tous les autres.

Source gallica.bnf.fr / CODHOS

Pourquoi les travailleurs français paient le pain plus cher que les Anglais ?

Mais cette somme — pourtant imposante — ne donne qu'une faible idée de ce que coûte le protectionnisme aux masses populaires.

Prenons, par exemple, de tous les produits le plus nécessaire, celui dont les travailleurs consomment la plus grande part : le blé.

A l'heure où j'écris ces lignes, le prix du quintal de froment, à Liverpool, est de 19 fr. 32. Or, l'Angleterre ne produit pas de blé ; elle est obligée de le faire venir à grands frais du Canada, de l'Argentine, de la Russie, de l'Inde, etc. C'est dire que Liverpool devrait être, de tous les points du monde, l'endroit où le blé est le plus cher. D'ailleurs, comme c'est là que se font les plus grosses opérations de vente et d'achat, et comme il n'y a point de tarifs douaniers pour fausser les cours, le marché de Liverpool est le marché régulateur du blé, et la hausse ou la baisse des prix qui y sont cotés se répercute instantanément sur tous les autres grands marchés du globe.

Si donc, chez nous, il n'y avait point de douaniers, le prix du blé au Havre serait sensiblement le même qu'à Liverpool et nous paierions le quintal 19 fr. 32.

Par malheur, en 1892, M. Méline — soi-disant pour protéger l'agriculture (nous verrons plus tard ce qu'il en est) — imagina de mettre sur les blés étrangers une taxe de 7 fr. par 100 kilos. Le résultat, c'est qu'un marchand de blé, américain, roumain ou russe, ne peut vendre son blé au Havre moins de : 19 fr. 32 + 7 = 26 fr. 32.

Alors qu'ont fait nos grands spéculateurs de la Bourse de commerce de Paris ?

Ils se sont dit : « Pourvu que nous fixions le cours à quelques centimes au-dessous de 26 fr. 32, nous sommes sûrs de vendre nos blés sans avoir à craindre la concurrence étrangère. » Et ils ont fixé le cours à 25 fr. 95.

Voilà comment, quoique la France soit un des plus grands producteurs de blé du monde, les consommateurs français paient le froment 6 fr. 63 de plus que les Anglais, qui n'en produisent pas.

⁂

Un impôt de 650 millions sur le pain

Et maintenant, cherchons ce qu'il en coûte aux travailleurs.

D'abord il est clair que, devant un tel tarif, et alors que les spéculateurs français ont soin de tenir le cours un peu au-dessous de la majoration de 7 fr., les marchands américains, roumains ou russes n'ont pas grande envie de vendre leur blé en France.

L'année dernière (1912), où la récolte chez nous fut bonne, on n'importa que 7.469 quintaux de blé étranger. Ils payèrent le droit de 7 fr., soit 52.283 fr., et c'est tout ce qu'encaissa l'Etat.

Par contre, les marchands français, sachant que ,jusqu'à concurrence du droit de 7 francs, ils n'avaient pas à craindre la concurrence étrangère, se sont empressés de nous vendre le blé français 6 fr. 63 de plus que nous ne l'aurions payé sans le régime douanier.

C'est donc une charge supplémentaire d'autant qui a pesé sur toute la consommation française.

Or, celle-ci s'est élevée, l'année dernière, à 98.175.000 quintaux. A 6 fr. 63 par quintal, cela fait *six cent cinquante millions*.

Tel est l'impôt formidable prélevé à l'aide du tarif douanier sur le pain de toute la population française.

Notez que cet impôt est d'autant plus inique que l'Etat n'en reçoit rien, ou presque (52.283 fr.). Tout s'en va dans la poche des particuliers (nous verrons lesquels).

Et ceci n'est qu'un exemple entre mille. Car, on ne pouvait accorder aux seuls marchands de blé un tel privilège. Peu à peu il a fallu faire de même pour les autres catégories de produits. Aujourd'hui, on protège tout en France : les abat-jour et les accordéons, les agrafes pour robes et les agrés pour navires, les betteraves, les bœufs, les bouteilles et les broderies, le cacao et les calendriers, les céréales et les chapeaux, les chaudrons et les chaussures, les clarinettes, les cornichons et les corsets. Le tarif de 1910 ne comporte pas moins de 653 numéros ou marchandises protégées.

Quand une seule, comme le blé, suffit à imposer à la population une charge de 650 millions, à combien de milliards peut-on évaluer la charge que le protectionnisme fait peser sur tous les travailleurs de ce pays ?

Voilà, par parenthèse, une des causes de ce fléau de la « vie chère » que nous ont infligé des parlementaires à la solde des capitalistes.

Et c'est ce qu'ils appellent protéger le travail national !

Francis Delaisi.

Le manque de méthode[1]

Une fédération unique implique programme unique, entente parfaite sur tous les points, entre tous les adhérents. Et alors, si on veut englober tous les anarchistes, il faudra chercher un programme assez vague pour ne repousser personne. Il n'aura alors aucune signification, la Fédération ne sera qu'une fédération d'aspirations vagues, incapable de réalisations, ou bien, si on veut discuter chaque point du programme pour en tirer une conception unique, on aboutira à une ou plusieurs catégories d'hétérodoxes ce qui aboutirait à la création de fédérations multiples, plus ou moins opposées.

(1) Voir le numéro 23.

Sans doute, les anarchistes sont tous d'accord sur les points généraux de l'idée : abolition de l'Etat, expropriation du sol, sous-sol et des instruments de production, leur mise à la disposition de ceux qui peuvent les mettre en œuvre, libération de l'individu, liberté absolue de choisir ses modes de groupement et d'entente, avec ceux qui ont identité de vue et de moyens, cela, je crois, ne prête matière à aucune discussion.

Mais c'est surtout sur la manière de réaliser ce programme que les façons de voir diffèrent. Pour combien de nos camarades, le syndicat représente le groupe producteur de la société future ; pour combien d'autres, si ce n'est pas le syndicat, ça ne serait ni plus ni moins qu'un groupe corporatif équivalent, et sur les échanges, si on venait à discuter ce côté de la question, on verrait combien les idées diffèrent, et si tout le monde est d'accord sur la nécessité de la disparition de l'argent, combien envisagent la création d'une valeur d'échange... à trouver.

Mais sans chercher si loin que les divergences sur la façon d'envisager l'avenir, combien de divergences, et de profondes, sur la façon de mener la propagande.

Pour les uns — surtout parmi les jeunes — c'est la propagande antimilitariste. Pour beaucoup la désertion et l'insoumission sont un dogme, tandis que d'autres en font une question de convenances personnelles.

Combien d'autres — et ils sont nombreux — qui ne retrouvent d'activité qu'en période électorale, pour combattre les candidats.

D'aucuns ne pensent qu'à la création d'un journal ; tandis que certains, n'ayant foi qu'aux générations futures pensent que la première chose à s'occuper est l'éducation des jeunes.

Il a été une période où un grand nombre pensait que la création de colonies communistes était le seul moyen de préparer la révolution.

Il y a encore des groupes où on ne s'occupe que d'Esperanto ; d'autres où le Credo est que l'on prépare la révolution en ne faisant plus d'enfants. Et combien d'autres modes d'action qui ne me viennent pas sous la plume, mais que chacun peut ajouter.

De toutes ces façons de penser, de tous ces modes d'action, si quelques-uns sont plus ou moins discutables, la plupart ont leur raison d'être ; les plus discutables ont, par quelque côté, une valeur de propagande; quelquefois leur importance ne diffère que par le nombre de leurs partisans. J'entends bien que la fédération n'aura pas à favoriser tel ou tel moyen de propagande, mais où est la nécessité que ces divers modes d'action, qui n'ont aucune raison d'être réunis, fassent partie d'une même fédération ?

Je ne me fatiguerai jamais de le dire : on ne travaille de bon cœur qu'à la tâche que l'on a choisie. Il n'y a d'important dans

la propagande que le mode d'action que soi-même on juge tel.

Aller dans les groupes existants mettre en discussion si on fera telle ou telle besogne, est le plus sûr moyen de ne rien faire de perdre son temps en discussions.

Si, réellement, on veut faire de la besogne, il ne faut réunir que ceux qui sont partisans de la même idée, et résolus de la mettre en pratique.

En se groupant, les individus doivent avoir en vue la réalisation d'un point précis et bien défini, tiré de leur programme général, et être d'accord, et sur ce but, et sur les moyens de le réaliser.

Actuellement, ce n'est pas cela. L'objectif est de se grouper, d'organiser les groupements. On verra ensuite ce que le ou les groupes seront aptes à faire !

Erreur profonde, erreur funeste ; car c'est ce que j'appelle commencer la maison par le toit. On doit d'abord chercher quel est le mode d'action qui vous semble le plus urgent, ou le plus facile à réaliser, et ensuite chercher ceux qui pensent de même sur ce même point, net et précis. Il n'y a plus alors qu'à se mettre à l'œuvre.

Pour ma part, j'ai vu tous les groupes s'effondrer et disparaître l'un après l'autre, après une existence plus ou moins active, plus ou moins éphémère, parce qu'ils n'avaient pas su trouver l'action capable d'intéresser ceux qui les composaient, ou lorsque l'intérêt des premiers moments avaient cessé faute d'aliment.

Les premières réunions étaient toujours suivies. Les assistants y venaient assez nombreux parce que tous sentaient le même besoin : se serrer les coudes, faire... quelque chose !

Mais, ensuite, lorsque chacun avait vidé son sac ; que, faute d'aliment, les discussions devenaient ternes et sans intérêt, on commençait par débiner Pierre, Paul, Jacques ou François, et, au bout de deux ou trois séances de cette force, seuls, deux ou trois intrépides se trouvaient aux réunions, et le groupe avait vécu faute de participants.

On veut former des groupes, organiser des fédérations, on veut faire quelque chose. Mais comme personne ne sait, ou veut faire choix dans l'immense besogne de destruction qui nous sollicite, on s'en tient aux généralités : faire quelque chose, et tout cela reste à l'état de bonne volonté parce que l'on ne se décide pas à faire un choix, et aussi faute de méthode.

(A suivre).

J. Grave.

Dans le prochain numéro, nous donnerons un article de Kropotkine : Comment lutter contre la dégénérescence ?

La défense de la Laïque

Depuis quelque temps, il ne se passe pas la plus petite cérémonie officielle sans qu'un parlementaire plus ou moins radical ou un de nos ministres de la défense nationale proclame l'urgente nécessité de soutenir énergiquement la laïque attaquée par ses ennemis de toujours, les cléricaux. Tout est prétexte aux politiciens pour débiter des phrases aussi sonores que vides sur l'école laïque, « la pierre angulaire de la République », comme chacun sait : distribution de prix, comices agricoles, érection d'une statue, inauguration d'un quelconque monument public, etc.

Les colonnes des journaux anticléricaux sont remplies d'articles passionnés, dénonçant la campagne de dénigrement systématique, d'abjecte calomnie menée par le parti noir, contre l'école et ses maîtres, et ces articles sont dus à la plume des principaux leaders parlementaires de gauche et d'extrême-gauche. Jusqu'à ce vieux bonze de Clemenceau qui, dans le « Manuel Général », se déclare prêt à voler au secours des instituteurs traqués, persécutés par les curés et leurs ouailles !

M. Barthou lui-même, à la fois chef du gouvernement et grand maître de l'Université, a tenu à faire chorus. « La République et l'école laïque sont inséparables. Qui attaque l'une menace l'autre », a-t-il dit à Aix-les-Bains, au récent congrès de la Ligue de l'Enseignement. Paroles de ministre compromis avec la réaction et voulant se ménager les grâces radicales à la rentrée parlementaire, direz-vous ? Que non pas ! Le gouvernement est bien décidé à défendre la laïque. Il a même déjà commencé et c'est une preuve incontestable de sa bonne volonté. On peut être assuré qu'il s'acquittera à merveille de la tâche qu'il a entreprise. D'ailleurs, il n'a fait que suivre la voie que lui avait tracée le précédent ministère, également très républicain. S'il n'a pas le mérite de l'innovation, il a au moins celui de l'imitation fidèle.

M. Guist'hau avait lumineusement démontré aux Chambres et au pays qu'en mettant les syndicats d'instituteurs en demeure de se dissoudre, il rendait à l'école et au corps enseignant tout entier, un service des plus signalés. Non seulement il préservait les instituteurs des erreurs de pensée, des théories dangereuses incompatibles avec leur honnête et belle fonction d'éducateurs, mais encore il sauvait l'école du péril grave que lui faisaient courir les excès intolérables des instituteurs syndiqués. Ceux-ci n'avaient qu'à faire amende honorable, à redevenir des fonctionnaires bien sages, bien respectueux de toutes les autorités, et la confiance des familles, un instant disparue, renaîtrait plus forte, plus solide, plus durable que jamais. Aucun instituteur ne donnant plus prise à la plus légère critique malveillante par une vie publique réservée et une vie privée édifiante, l'école deviendrait comme une sorte de sanctuaire entouré du respect universel.

Hélas ! Trois fois hélas ! de si belles paroles ne furent pas entendues. Les instituteurs syndiqués persistèrent cyniquement à prêcher les mêmes gestes odieux. Il fallait, sans tarder ramener les brebis égarées au bercail, et chasser sans pitié celles qui étaient par trop galeuses ; M. Barthou s'y employa de son mieux et, encouragés par leur ministre, les inspecteurs d'académie firent tout leur devoir.

Des instituteurs syndiqués qui avaient osé protester contre des notes secrètes trouvées dans leur dossier — a-t-on idée d'une pareille audace ? — furent censurés impitoyablement. D'autres eurent le même sort qui avaient eu le front d'assister à des réunions ouvrières et d'y prendre la parole. Et la censure étant considérée comme une peine décidément trop bénigne, elle fut corsée, comme dans la Marne, par un bon déplacement d'office.

Le zèle des chefs fut partout remarquable. Mais certains se distinguèrent par leur application constante à ne laisser commettre aucun acte suspect, à ne tolérer aucune incartade fâcheuse. L'inspecteur d'académie de l'Aveyron s'aperçut un beau jour que la section syndicale de son département était toujours existante. Aussitôt il invita trois de ses administrateurs à la dissoudre, et, comme il n'en voulurent rien faire, réunit en grande pompe le conseil départemental et obtint facilement contre eux la censure qu'il demandait. Le secrétaire de la section de la Corse, autre section en révolte ouverte contre le ministre, s'acquittant trop bien de la charge à lui confiée par ses camarades, se voit à son tour censuré. Son vice-recteur ne pouvait « tolérer plus longtemps l'attitude plus qu'incorrecte qu'il avait cru devoir prendre à l'égard de ses chefs ». A Constantine, un instituteur syndiqué est aussi censuré, puis déplacé d'office. Il s'était permis, lors d'un voyage du ministre des travaux publics, dans cette région algérienne, de distribuer des tracts contre les faux républicains au pouvoir. Dans les Bouches-du-Rhône, le C. D. ayant refusé de condamner trois instituteurs syndiqués poursuivis, l'inspecteur d'académie passa outre l'avis du C. D. et infligea la censure aux trois instituteurs qu'il continua à trouver coupables malgré leur acquittement. Dans l'Aube, dans le Nord, poursuites encore, et toujours application de la censure. Les censurés, cette fois, ont commis des crimes affreux. L'un a recueilli des signatures parmi les élèves de l'Ecole Normale sur une feuille de pétition de l' « Humanité » et a assisté à Troyes à une manifestation contre les 3 ans. L'autre a prêté son aide à un ami pour coller un

manifeste contre le maintien de la classe.

Ce fut encore mieux en Haute-Savoie. Un instituteur syndiqué s'était attiré l'inimitié du maire-bistrot de sa localité parce qu'il ne pouvait et ne voulait fréquenter les cafés. Le maire, avec le concours du curé, déchaîna contre lui les haines des habitants. Coûte que coûte, on résolut de le faire partir. Le député radical, les sénateurs républicains de la contrée, prêtèrent main-forte à la population fanatique. Que fit l'administration ? Elle ouvrit des enquêtes, qui, toutes, furent à l'honneur du maître injurié, menacé. Pendant quelque temps, elle fit mine de le soutenir. Mais les politiciens insistèrent de façon pressante. Alors notre camarade fut déplacé d'office et envoyé à 100 kilomètres de sa femme.

Mais c'est encore à l'inspecteur d'académie de Belfort que revient la palme du mérite pour sa vigilance à conserver intact le bon renom de la laïque. Au cours des perquisitions opérées à la suite des mutineries militaires, des lettres écrites à des amis personnels par l'instituteur Frossard lors de son passage à la caserne, furent saisies. Le juge Drioux les passa au *Matin*, qui en publia des extraits habilement choisis. L'administration jugea subversives ces lettres « privées », vieilles de 2 ou 3 ans, et fit révoquer l'instituteur antimilitariste.

N'est-ce pas que j'avais raison de dire que Barthou n'avait point prononcé des paroles en l'air à Aix-les-Bains ? N'est-ce pas qu'il n'est pas téméraire de penser que le passé répond de l'avenir ?

Instituteurs syndiqués, mes frères, souvenez-vous que chaque fois que le gouvernement a fait de la défense laïque, il l'a faite sur notre dos. Vous ne voulez plus servir d'agents électoraux aux politiciens qui se démènent, s'agitent pour faire le bonheur de l'école ; vous prétendez user d'une entière liberté d'opinion.

Gare à vous ! Vous n'avez pas l'échine assez souple, ils tenteront de vous la briser. Quant à la véritable défense de la laïque, ils continueront à en parler toujours, mais à ne s'en occuper sérieusement jamais. Si vous voulez que l'école, l'école en voie d'émancipation, soit défendue, efficacement défendue, ne comptez que sur vous-mêmes et vos associations ; vous vous en trouverez bien.

G. Tay.

L'Affaire BEILIS

Devant la Cour d'assises de Kiew se déroulent, depuis quelques jours, les débats du fameux procès Beilis, qui passionne toute la société russe et dont l'opinion universelle commence à s'émouvoir. On sait que l'ouvrier Beilis, qui appartient à la religion israélite, est accusé de meurtre rituel commis sur la personne d'une jeune Russe de Kiew, nommé Iouchinsky. Presque tous les journaux russes et beaucoup de journaux étrangers — mais aucun français — ont publié l'acte d'accusation de l'inculpé. Tous ceux — et ils sont de plus en plus nombreux — qu'intéresse cette affaire destinée au plus grand retentissement, ont intérêt à connaître cet acte d'accusation, qui indique d'une façon remarquable, et malgré la volonté des accusateurs, le vrai caractère de l'affaire et le but que poursuit la « justice » russe. Tout en restant dans le cadre de l'accusation, en ne tenant compte que des faits, avec l'impartialité la plus rigoureuse, j'essaierai de noter les caractéristiques du procès et de montrer sous son vrai jour l'attitude du tribunal et du gouvernement dont il s'inspire.

I. ANALYSE DE L'ACTE D'ACCUSATION LE PROCES DE KIEW, PROCES ANTISEMITE

Une première question se pose : quelles sont les bases de l'acte d'accusation ? En quoi consiste, selon les accusateurs, le crime de Beilis, ou plutôt, le crime des juifs, Beilis n'étant, c'est l'évidence éclatante, que le bouc-émissaire chargé de tous les péchés d'Israël et destiné à servir de victime expiatoire ? En lisant l'acte d'accusation, on a l'impression que Beilis a été, selon le mot de Vera Tchébériak (1) « cousu » à l'affaire du meurtre du pauvre Iouchinsky. Rien, absolument rien n'autorisait à porter le moindre soupçon sur l'ouvrier juif. Il faut arriver à la fin de l'accusation pour trouver le nom de Beilis qui, après les expertises du professeur Sikorsky, du prêtre catholique Pranaïtis, affirmant l'existence du meurtre rituel chez les juifs et concluant au meurtre rituel de Iouchinsky, fut considéré comme l'auteur du crime qu'il aurait commis, « poussé par le fanatisme religieux, pour l'accomplissement de certains rites de la religion israélite. » Laissant de côté les preuves multiples et accablantes des la culpabilité de Vera Tchébériak et de sa bande, le ministère public adopta l'opinion de la presse antisémite des *Novoié Vrémia* et *Rousskoïé Znamia*, l'opinion des Cent-Noirs et des massacreurs de Kichineff, d'après laquelle Iouchinsky était une victime de la haine juive. Ne tenant aucun compte des expertises des professeurs Troïtzki et Glagoleff, favorables à l'accusé, se basant sur les expertises de Sikorsky et Pranaïtis, le procureur a conclu à une « vengeance des fils de Jacob sur les chrétiens », a créé une affaire rituelle et, comme il fallait trouver un meurtrier, le malheureux Beilis, qui demeurait aux environs du prétendu lieu du crime, fut tout désigné comme auteur de l'assassinat énigamtique de Iouchinsky. Il fallait des preuves convaincantes : la déposition de la fille de Vera — déposition contredite par le témoignage d'une autre fillette — sembla suffisante. Or, quelle importance un juge honnête aurait-il attaché à la déposition d'une enfant, vraisemblablement stylée par sa mère, la mère de tous les criminels de Kiew, intéressée plus que tout autre, et pour des raisons apparentes, à la condamnation de Beilis ? Quelle importance méritait un autre témoignage à la charge de l'accusé, celui du lampiste Chakowsky, individu de moralité douteuse, et, de plus, ennemi personnel de Beilis ? (1) Que vaut une accusation assise sur des bases aussi chancelantes ?

Ne pouvant accuser un autre juif que Beilis, le procureur ne s'est pas demandé si ce dernier pouvait être l'auteur du crime rituel. Je vais démontrer irréfutablement que, même s'il y avait eu meurtre rituel, Beilis ne pouvait être raisonnablement incriminé.

D'après ceux qui croient à la pratique du meurtre rituel dans la religion israélite, le meurtre est pratiqué par une secte allant, dans son zèle religieux, jusqu'au fanatisme criminel. Or, d'après l'enquête menée auprès des familiers de Beilis, ce dernier travaillait à l'usine le samedi et, ce faisant, violait le commandement capital de sa religion qui met au-dessus de tout le respect du sabbat. Le jour du sabbat, le croyant israélite ne se livre à aucun travail, ne sort pas de chez lui, on peut même dire, sans exagération, qu'il reste absolument immobile. Les besognes les plus insignifiantes du ménage sont accomplies par des chrétiens, le juif ne fait pas de cuisine, n'allume pas sa lampe, en un mot, il est réduit par la règle à l'inactivité complète. Pour le juif qui observe le sabbat, jour sacré, jour de Dieu, les coreligionnaires qui transgressent la règle sont l'objet de mépris et de malédiction. Comment donc Beilis, assez peu rigoriste dans les pratiques religieuses pour ne faire aucune distinction entre le jour du sabbat et les autres jours, pouvait-il être accusé d'un acte qui n'aurait pu être accompli que par un fanatique : le crime rituel. A mes yeux, l'acte d'accusation est réduit à néant par le fait incontestable que Beilis est un juif non pratiquant. Evidemment, le procureur aurait bien voulu pouvoir mettre la main sur une meilleure proie ; mais il ne le put, et, comme dit un proverbe français, « faute de grives, on se contente de merles », à défaut de meilleur sujet, il fit asseoir Beilis sur le banc des assises pour représenter le véritable accusé : le peuple israélite.

Je crois avoir suffisamment établi le néant de l'accusation portée contre Beilis (2).

(1) La reine des criminels de Kiew, dont nous reparlerons plus loin, car elle joue un grand *rôle dans l'affaire*.

(1) Chakowsky, accusé, jadis, par Beilis d'avoir volé du bois dans une fabrique, conçut contre ce dernier une grande haine et résolut de se venger. Un nommé Nakonichtchny affirme que Chakowsky a manifesté en sa présente l'intention de témoigner à la charge de Beilis : ceci est contenu dans l'acte d'accusation.

(1) Le sénateur Meisner, président du tribunal, a déclaré à un reporter du *Rouskoié-Slovo*, que les charges réunies contre Beilis étaient très faibles. Certains témoignages déposés depuis la rédaction de cet article par des témoins de l'accusation ont encore affaibli ces preuves.

En bonne logique, le procureur aurait dû abandonner l'idée de meurtre rituel et faire du procès un simple procès criminel, ou persister à considérer l'assassinat de Iouchinsky comme un assassinat rituel et, dans ce cas, libérer Beilis, vraisemblablement innocent. Mais le procureur n'aurait pu rendre la liberté à Beilis sans renoncer à l'idée de crime rituel, car il se serait alors trouvé dans l'impossibilité de faire arrêter un autre juif. Beilis étant le seul sur lequel, à cause du lieu où il résidait, on pouvait porter un soupçon. Libérer Beilis, c'est-à-dire écouter la voix de sa conscience, c'eût été renoncer à faire un procès antisémite, déplaire au gouvernement, s'attirer la haine des féroces Cent-Noirs, déchaîner les fureurs réactionnaires, et vraiment est-ce qu'un bon fonctionnaire, un fonctionnaire russe, peut, de gaieté de cœur, briser sa situation, mettre une satisfaction morale au-dessus de ses intérêts matériels ? Peut-il s'arrêter, pour écouter la voix de la justice,de la pitié, dans sa marche à l'étoile du ciel bureaucratique ?

Le Tsarisme veut se venger de la Révolution dont la cause a été défendue par par les intellectuels juifs avec une ardeur inlassable, faire dériver les passions populaires vers l'antisémitisme : c'est le procès de Kiew qui doit déchaîner la barbarie. Quel que soit l'épilogue du procès, que le malheureux enchaîné depuis deux ans soit déclaré innocent ou coupable, d'épouvantables atrocités seront commises, à la honte des peuples civilisés s'ils n'élèvent pas la voix, s'ils ne manifestent pas avec une grande force, avec une indignation redoutable, leur volonté d'interdire à la monarchie tzariste d'écrire dans l'histoire du peuple russe une nouvelle page de boue et de sang.

II. LES EXPERTISES DU PROFESSEUR SIKORSKY ET DU PRETRE CATHOLIQUE PRANAITIS

La personnalité morale des experts. — Quelles conclusions peut-on tirer des expertises ?

J'ai dit plus haut que, pour conclure au meurtre rituel, le procureur s'était basé sur les rapports du professeur Sikorsky et d'un prêtre catholique, Pranaïtis. Laissant de côté, pour l'instant, la personne morale des experts,les supposant honnêtes, impartiaux, uniquement soucieux de faire triompher la vérité, examinons ce que valent leurs expertises au point de vue juridique.

Le rapport de Sikorsky, disant que les blessures de Iouchinsky, le nombre et les caractéristiques de ces blessures, rappellent le meurtre rituel, selon qu'il se pratique, d'après ceux qui y croient, permettait de conclure au meurtre rituel ou à la « simulation » du meurtre rituel. Il y avait apparences, mais non certitude de crime religieux. A défaut d'autre argument, la défense de Beilis pourrait conclure à la simulation ; les assassins auraient, pour égarer les recherches de la justice, tué Iouchinsky de telle manière que les juifs seraient aussitôt accusés du crime.Scrupuleusement honnête, respectueux de son devoir professionnel Sikorsky aurait dû, dans son rapport, parler de la possibilité de simulation : pour des raisons qu'il est inutile de souligner, car on les devine aisément, il n'a point fait cela (1).

L'expertise de Pranaïtis affirmant l'existence de textes provoquant au crime rituel n'autorisait pas plus que celle de Sikorsky à conclure irréfutablement au meurtre religieux : restait toujours la possibilité de simulation. Faisant preuve d'une insigne mauvaise foi,il ne voulut tenir aucun compte des investigations de Krassowsky, Michtchouk, Brausoul-Brouchkawsky (2), dans l'entourage de Vera Tchibériak, où gîtaient, sans nul doute, les véritables assassins que la « justice » ne veut pas connaître, parce qu'elle tient au crime rituel, parce qu'elle a rejeté *à priori* l'idée de simulation possible.

La partialité des juges est donc évidente. Il faut, à tout prix, provoquer un grand mouvement antisémite : l'objectif du pouvoir doit être atteint. Tout démontre que le procès est déjà jugé, que les débats qui se poursuivent ne constituent qu'une abominable parodie de justice dont les détails ont été réglés d'avance entre les complices de l'infernale machination dirigée contre le peuple juif. Le rejet des témoignages en faveur de Beilis, les proclamations antisémites répandues à profusion, l'action incessante des Cent-Noirs, la conférence de Zamplowsky sur les meurtres rituels, faite pendant l'instruction, dans le but de fortifier l'accusation, tout cela atteste péremptoirement cette vérité : le procès Beilis est le commencement d'une nouvelle croisade contre les Israélites russes, qui forment l'avant-garde de la Révolution.

(*A suivre.*) UN ETUDIANT ISRAÉLITE.

(1) Je dois citer ici un extrait d'une revue scientifique russe *Journal Nervopathologie Ipsikhiâtrii* : « C'est avec un sincère et profond regret que nous devons, dans les pages de notre revue, montrer comment un savant russe a compromis la science et couvert de honte sa tête grise. »

(2) 1913. N° 2, page 355.

Mouvement Social

La justice. — Profitant du calme dans lequel le prolétariat conscient a laissé se dérouler ses méditations, le juge Drioux est enfin parvenu, après quatre mois d'efforts, à trouver une inculpation à l'égard des militants syndicalistes arrêtés à la suite des protestations des soldats contre le maintien de la classe un an de plus sous les drapeaux.

Sauf trois d'entre eux, pour lesquels il a décerné un non-lieu, il les renvoie en police correctionnelle pour excitation à la désobéissance faite à des militaires dans un but de propagande anarchiste.

Si des soldats ont protesté parce qu'après les avoir enrôlés pour deux ans, on leur annonçait qu'ils en feraient trois, c'est la faute du Sou du Soldat d'abord, et des secrétaires et trésoriers des syndicats où cette œuvre de solidarité est établie. Ce n'est pas celle des brasseurs d'affaires qui, parvenus au pouvoir, avaient combiné ce coup pour accroître le chiffre de leurs bénéfices.

C'est ainsi que la « conscience » d'un juge comprend la responsabilité des actes de ses justiciables !

Toutefois, ayant l'exact sentiment de l'ignominie de sa décision, et se méfiant de l'opinion plus indépendante d'un jury qui, si son esprit peut être obscurci par les préjugés courants, n'est point, comme le juge professionnel, hiérarchiquement dépendant d'un pouvoir politique, le juge Drioux a imaginé que les liens conservés entre les ouvriers et leurs camarades momentanément au régiment avaient un caractère nettement anarchiste — sait-il seulement ce que c'est que l'anarchisme ? — il s'est gardé de renvoyer les inculpés devant la cour d'assises : il les livre à ses copains et complices, les juges professionnels, dont l'avancement est subordonné au bon vouloir d'un ministre de qui, pour cette raison, on a tout intérêt à s'attirer la faveur.

On veut que nous ayons du respect pour cette odieuse comédie !

— Les lois scélérates, édictées dans un moment de panique, et visant exclusivement la « propagande anarchiste », sont maintenant appliquées à tout propos. Cependant, lors de la discussion de ces lois, il avait été bien spécifié qu'elles ne s'appliqueraient qu'à ce qu'on appelait alors « la propagande par le fait », c'est-à-dire aux actes de révolte individuelle, tels que ceux de Vaillant, de Ravachol, d'Emile Henry, qui avaient tant fait trembler la bourgeoisie.

Mais les juges, dont cependant ce devrait être la première préoccupation, se moquent pas mal de l'esprit et des intentions d'une loi. Fonctionnaires, ils sont nécessairement amenés, dans l'intérêt même de leur avenir, à flatter le pouvoir. Le pouvoir veut la répression, ils réprimment, usant de n'importe quelle arme, légale ou non, pourvu que le pouvoir soit satisfait.

Le Cri des Jeunes Syndicalistes avait publié un article antimilitariste ; le gérant Bridin était poursuivi en police correctionnelle. Bridin est-il ou n'est pas anarchiste ? Et l'article en question avait-il ce caractère de « propagande anarchiste » défini en 1894, au moment du vote des lois scélérates ? Est-ce que vous croyez que les juges s'en sont préoccupés ?

Le substitut Granié soutient la thèse suivante, que ne renierait pas Gorenflot :

L'excitation des militaires à la désobéissance peut désorganiser l'armée. Or, l'armée désorganisée, il est difficile de s'opposer à l'anarchie. Donc, l'article du *Cri* relève de la police correctionnelle !

Mais toute opposition au pouvoir, toute discussion d'une mesure gouvernementale, tendent à affaiblir l'autorité du gouvernement et, par là, ouvrent la porte à l'anarchie. Il faut donc poursuivre, en vertu des lois scélérates, toute critique à un acte quelconque du pouvoir.

Voilà à quelle thèse monstrueuse aboutit le manque de conscience de magistrats qui ne voient dans l'exercice de leur magistrature qu'un moyen de parvenir à une situation avantageuse.

Le jugement est renvoyé à huitaine.

— Le 17 mai, comme une retraite militaire

passait rue Réaumur, les « Amis des retraites » se mirent à crier : « A bas Jaurès ! A bas *l'Humanité !* »

Almereyda et Merle, présents à la manifestation, répondirent par le cri de : « A bas la calotte ! » D'où bagarre. Des agents en civil intervinrent ; ils reçurent des coups. Almereyda et Merle furent poursuivis. Condamnés par défaut le 24 juin à quatre mois de prison chacun, ils virent, le mardi 21 octobre, leur peine réduite à deux mois.

Quand un camelot du roi, assailli par un agent en bourgeois, répond à ses violences en ignorant sa qualité, on l'acquitte en raison de cette méconnaissance de la qualité de l'agent. Mais, ce qui est excusable pour un camelot du roi ne l'est pas, sous la République, pour ceux qui professent des opinions républicaines.

— Brichéteau, des charpentiers ; Brignon et Le Roch, des charpentiers en fer, devaient comparaître devant la neuvième chambre correctionnelle.

Ils étaient poursuivis en vertu des lois scélérates — c'est la règle maintenant — pour procation de militaires à la désobéissance.

Déjà condamnés par défaut à deux ans de prison et 200 francs d'amende, ils ont dédaigné de venir discuter avec des juges qui entendent l'équité d'une façon si burlesque.

Le jugement a été confirmé.

La police.— Une dame X... était allée conduire son mari à la gare du Nord. A son retour, elle prit un fiacre. Au moment du règlement, une contestation s'éleva entre la voyageuse et le cocher.

Un individu, qui se trouvait sur le pas de la porte, prit fait et cause pour ce dernier, que Mme X... régla, pour avoir la paix.

Elle demanda ensuite des explications à celui qui, sans droit, s'était immiscé dans la discussion. Le quidam lui répondit par des injures et lui lança de violents coups de poing au visage. Mme X... appela des agents, qui conduisirent le grossier et brutal personnage au poste. Mme X... les accompagna.

En route, l'agresseur de Mme X... révéla sa profession. C'était un agent en « bourgeois ».

Dans le poste, cet individu se mit à frapper à nouveau Mme X... de plusieurs coups de poing. Plainte fut alors déposée.

Plusieurs témoignages d'agents en uniforme confirment ces faits, aussi abominables que fréquents.

Puisque les juges acquittent ces brigands en les félicitant, pourquoi se gêneraient-ils ?

Les conseils de guerre. — Jean Marquié, ancien employé des P.T.T., et Elie Babeau, ancien verrier à Albi, actuellement caporaux au 80e d'infanterie, à Narbonne, qui avaient été condamnés par un conseil de guerre dont le jugement fut cassé, ont comparu à nouveau devant le conseil de guerre du 17e corps. Leur crime ? Avoir osé protester avec toute la classe ouvrière contre le maintien de la classe sous les drapeaux et l'augmentation de la durée du service militaire.

On sait l'affaire. Une trentaine de caporaux et soldats s'étaient réunis dans une salle de café pour envisager les mesures imposées par les décisions gouvernementales. Babeau présidait Marquié prit la parole.

Le lendemain, ils étaient tous deux arrêtés et mis en prévention de conseil de guerre. Devant celui-ci, Marquié déclara que la réunion, spon- Par suite de l'opposition des délégués italiens, tanée, avait été uniquement provoquée par les événements. Babeau avoua sans peine sa participation au petit meeting, mais déclara qu'il n'avait nullement provoqué ses camarades à la rebellion, les laissant libres de prendre eux-mèmes la décision commandée par les circonstances.

Bien que le commissaire du gouvernement eût déclaré qu'il ne s'opposait pas à l'indulgence du conseil et qu'en raison de son réquisitoire modéré on s'attendit à un acquittement, le conseil a frappé les deux caporaux d'un an de prison chacun.

Le péché originel. — On parle d'une réconciliation de la République française avec le pape et d'un nouveau Concordat.

Rien d'étonnant. Nos gouvernants ont l'esprit tout imprégné des enseignements de l'Eglise, avec qui ils ne peuvent que bien s'entendre et se comprendre.

C'est ainsi que l'inique thèse du péché originel leur paraît comme chose très juste et rationnelle.

Le recteur de l'académie de Nancy a interdit à Mlle Reinert, qui remplit toutes les conditions requises, de prendre part aux épreuves du concours d'admission à l'école normale de Bar-le-Duc. Le motif en serait que Reinert père a été compromis dans le procès des « bandits tragiques », et condamné même par la cour d'assises.

La Ligue des Droits de l'Homme est intervenue à ce sujet, et son président, F. de Pressensé, adresse au ministre de l'instruction publique une protestation d'où nous extrayons ces quelques lignes :

« Des renseignements communiqués par la section d'Epernay de la Ligue des Droits de l'Homme et *le Réveil de la Marne*, il résulterait que M. Reinert n'aurait été qu'un complice involontaire. Mais là n'est pas la question. M. Reinert fût-il vraiment coupable que l'interdiction de M. le recteur de l'académie de Nancy n'en serait pas plus justifiable. »

Et le président de la Ligue des Droits de l'Homme prie le ministre de la faire rapporter.

« Cette décision méconnaît, en effet, l'un des principes fondamentaux de la Ligue des Droits de l'Homme, à savoir : le libre accès de tous les citoyens aux fonctions publiques, sous la seule réserve de n'avoir pas personnellement démérité et de s'être conformé aux prescriptions réglementaires.

« Elle viole, au surplus, un principe supérieur des droits modernes, à savoir : le caractère strictement personnel des fautes et des peines.

« Peut-être trouverez-vous avec moi un peu excessif que la République française, en l'an de grâce 1913, en soit encore à des pratiques que Beccaria condamnait, qui auraient déconcerté Montesquieu et fait rougir d'indignation Voltaire. »

***

D'autre part, la Ligue des Droits de l'Homme proteste contre le maintien en prison préventive de nos camarades.

Elle donne, en ces termes, une leçon de pudeur à la « justice républicaine » :

« Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme,

« Constate avec regret que la jurisprudence relative à la détention préventive et à la mise en liberté provisoire des inculpés est en train de se modifier dans un sens contraire aux intérêts de la justice.

« Il déplore qu'alors que des prévenus poursuivis pour des délits d'ordre financier et desquels il y a lieu de craindre la fuite, sont trop souvent laissés en liberté, des citoyens inculpés de délits d'opinion ou de faits de grève soient systématiquement maintenus en prison préventive.

« Il rappelle que les critères légitimes en cette question de la détention préventive ou de la libeté provisoire sont uniquement le domicile certain, la probabilité ou l'improbabilité de la fuite.

« Il serait heureux de voir la justice républicaine revenir sur ce point aux traditions équitables et libérales de la justice de la Monarchie de Juillet et du Second Empire. »

ANDRÉ GIRARD.

***

Un groupe de conscrits de 1913 vient de faire afficher un manifeste où ils disent tout leur dégoût de la guerre, du militarisme, et que, ne voulant pas se prêter au rôle de défenseurs du capital qu'on veut leur faire jouer, ils préfèrent la désertion.

L'affiche est signée de 26 noms.

***

Un bel exemple de solidarité. — Nos camarades instituteurs marseillais viennent de montrer à tous comment on doit entendre la vraie solidarité. Mais, en hommes sachant accomplir leur devoir de syndiqués, sans souci de réclame, ils n'ont rien dit du bel acte qui est à leur actif, et il a fallu des circonstances particulières pour que nous en soyons informés.

On se rappelle que, l'année dernière, à Marseille, mourait d'épuisement notre bon camarade Ripert, homme de haute intelligence et de grand caractère, le vrai type du militant intègre et dévoué ; il laissait presque sans ressources une veuve et quatre enfants en bas âge.

Les syndiqués des Bouches-du-Rhône (ils ne sont pas trois mille), estimant qu'il était de leur devoir de soutenir la famille dont le chef avait été pour eux un camarade de combat généreux et passionné, remirent chaque mois, *pendant toute une année*, jusqu'au jour où le sort de la mère et des enfants fut assuré, la somme de *quatre-vingts francs* à la veuve infortunée.

(Bulletin du Groupe syndicaliste des Instituteurs d'Indre-et-Loire.)

Mouvement International

Autour du Congrès syndicaliste de Londres. — Erreur n'est pas compte, dit un proverbe, et c'est pour relever quelques erreurs du camarade J.-S. Duque, dans son article de la semaine dernière, qu'aujourd'hui je tiens à faire connaître la situation créée aux révolutionnaires du textile de la région du Nord.

Délégué par les syndicats textiles révolutionnaires de Lille-Roubaix-Tourcoing, comme le fait ressortir le camarade J.-S. Duque, j'avais mandat d'appuyer fermement les délégués qui étaient venus au Congrès de Londres pour jeter

les bases d'une Confédération internationale révolutionnaire en opposition à la succursale politique de Berlin, dit Secrétariat international. français, belges, etc., la fondtaion de la C.G.T. révolutionnaire ne fut pas constituée, comme l'avaient espéré les délégués d'Allemagne, de Hollande, de l'Argentine, etc.

Ceux qui espèrent encore qu'il y a entente possible entre les réformistes et les révolutionnaires ne tarderont pas à être désillusionnés : il n'y aura d'entente possible qu'à la seule condition que les révolutionnaires y mettent de « l'eau dans leur vin », tandis que les réformistes resteront toujours aussi rigides qu'ils l'ont été jusqu'à aujourd'hui.

Les délégués allemands et hollandais, de même que les membres des syndicats révolutionnaires de Lille, Roubaix, Tourcoing, en savent quelque chose, pour les avoir coudoyés, et avoir perdu leur temps à tenter de leur démontrer que le parlementarisme mène à tout, excepté à la révolution.

Le camarade J.-S. Duque fait erreur lorsqu'il dit que le syndicat de Lille a été expulsé de la Fédération textile pour sa tendance révolutionnaire. Ce qu'il y a de vrai, ce sont les camarades révolutionnaires du syndicat textile réformiste de Lille qui furent exclus du syndicat réformiste, parce qu'ils faisaient « leur » la méthode de la C.G.T. française. A Roubaix et à Tourcoing, des militants révolutionnaires furent chassés des syndicats réformistes pour les mêmes faits que les camarades de Lille.

Des articles furent publiés dans les journaux, signalant cette mise à « l'index » ; les révolutionnaires de Roubaix envoyèrent un rapport à la C.G.T. signalant l'infamie des réformistes. Au nom des camarades de Tourcoing, j'ai écrit également à la C.G.T. Toujours l'on fit la sourde oreille. Un fait sans précédent s'est passé à Tourcoing : un membre du Conseil national de la Fédération textile, étant venu habiter Tourcoing, se vit refuser l'entrée dans le syndicat textile. Son crime ? Il propageait la méthode de la C.G.T.

La Fédération réformiste textile n'a jusqu'à ce jour que toujours traîné les militants révolutionnaires de la C.G.T. dans la boue, et nous, pour avoir pris leur défense, nous sommes exclus des syndicats, et la C.G.T. nous abandonne. Est-ce logique ?

Exclus des syndicats réformistes, abandonnés par la C.G.T., nous fûmes contraints de constituer des syndicats nouveaux à Lille, Roubaix et Tourcoing, Quels sont ceux qui pourraient nous en faire un reproche ? Ce sont ces nouvelles organisations qui me déléguèrent au Congrès de Londres.

Comme le camarade J.-S. Duque, je reste fermement partisan de la constitution d'une C.G.T. Internationale, en opposition du Bureau de Berlin. Le Congrès syndicaliste de Londres a jeté les premiers jalons, et le Comité qui siégera en Hollande saura, je l'espère, faire le nécessaire pour que du prochain congrès sorte la constitution définitive d'une Confédération internationale révolutionnaire.

JEAN KNOCKAERT,
Délégué au Congrès de Londres.

***

Nous avons une autre correspondance relative au Congrès de Londres que ses dimensions et l'abondance des matières nous forcent à renvoyer au prochain numéro.

ETATS-UNIS

New-York, 13 octobre 1913.

Aux Rédacteurs des *Temps Nouveaux.*

Déjà fatigué moralement par la lutte cruelle et implacable qu'il lui fallut sans cesse soutenir pour s'assurer une existence difficile, notre ami Franco Piccinelli s'est éteint hier, à l'hôpital de New-York.

Je n'ai pas, ici, à retracer les diverses péripéties de sa vie anarchiste. Je laisse aux camarades qui l'ont connu la possibilité de se remémorer son souvenir.

Ce fut un des nôtres ! Ce mot renferme tout. La perte est douloureuse. Dans une société où l'hypocrisie et le mensonge règnent en maîtres, rares, hélas ! sont les amis qui savent jusqu'au bout suivre les nobles conceptions qu'ils se sont tracées. Il trouvera dans le néant le pacifique repos qu'une écœurante humanité lui a refusé de son vivant.

Sa compagne de lutte reste aussi cruellement atteinte et mérite (surtout actuellement) l'attention des camarades qui peuvent sentir ce qu'est dans le malheur pendant les heures difficiles.

Voudriez-vous donc ouvrir aussi de votre côté une souscription. Je ne doute pas que cet appel soit entendu par la majorité des camarades des *Temps Nouveaux*, journal pour lequel notre regretté ami a si largement contribué.

Adresser les fonds chez A. Baillif, 151, West 63 th, Street, New-York City.

Pour ses nombreux amis. A. BAILLIF.

Nous ne pouvons qu'appuyer la lettre du camarade Baillif. En effet; le camarade Franco fut un des rares camarades s'étant sérieusement occupé d'aider effectivement le journal en nous recrutant des abonnés, en prenant l'initiative de souscriptions fructueuses, sans négliger celles qu'il organisait pour venir en aide à des camarades ou à d'autres œuvres de propagande.

La caisse du journal n'est pas riche, hélas ! Nous ne pouvons que faire preuve de bonne volonté en nous inscrivant pour 10 fr. et, pour les camarades qui reculeraient devant la dépense d'un mandat international, eu égard à la somme à envoyer, nous nous ferons un devoir de transmettre tout ce qui nous sera envoyé.

LES TEMPS NOUVEAUX.

Groupe pour la Brochure

J'espère pouvoir terminer cette semaine l'envoi des brochures *Octobre ;* que nos abonnés excusent ce retard, imputable à l'imprimeur des deux brochures Kropotkine.

Un certain nombre ont reçu *L'Education de demain*, de Laisant, pour éviter un trop long retard ; ils recevront les deux brochures Kropotkine pour *novembre* ou *décembre.*

Seront envoyés pour *novembre* et *décembre L'Education de demain*, de Laisant, et *Socialisme et Syndicalisme*, de Pierrot.

Adresser tout ce qui concerne le groupe à Ch. Benoit, 3, rue Bérite, Paris (6e).

N. B. — J'ai commencé l'envoi des primes lithos et eaux-fortes ; étant seul à faire les expéditions, que les camarades veuillent bien patienter. C. B.

AIDONS-NOUS

Un camarade demande des renseignements sur un produit imitant l'ambre et qui s'appellerait le *Faturan.*

Un camarade désirerait se procurer un bouquin technique ou historique, ou les deux, concernant la reliure-dorure.

Envoyer les renseignements à J. Blanchon, rue du Pont, à Montceau-les-Mines (S.-et-L.).

Le camarade Blanchon trouvera la *Manuel du Relieur* dans la collection Roret.

COMMUNICATIONS

Henri Enfalt, 8, rue de l'Oratoire, à Nancy, ayant été suspecté par un nommé Catella, rue de l'Internationale, à Bobigny (Seine), serait reconnaissant à tous les camarades qui le connaissent de faire savoir si son attitude est ou a été celle d'un mouchard. La photographie est au journal.

Fraternellement. H. EINFALT.

Ecole d'anthropologie, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine. Les cours rouvriront le 3 novembre.

Anthropologie anatomique : professeur Anthony ; le lundi, à quatre heures. — *Les Caractères anatomiques des hommes fossiles.*

Anthropologie préhistorique : professeur Capitan ; le lundi, à cinq heures. — *L'Industrie et les Arts chez les Magdaléniens et chez les Néolithiques.*

Ethnologie, G. Hervé, professeur, le mardi, à cinq heures. — *Etude des croisements et de l'hérédité mendélienne.*

Anthropologie zoologique : Mahondeau, professeur ; le mercredi, à cinq heures. — *Les Phases primitives de l'Ere humaine, d'après les données actuelles.*

Anthropologie physiologique : Manouvrier, professeur ; le vendredi, à cinq heures. — *L'Intelligence humaine, suivant les sexes et les races.*

Ethnographie comparée : A. Mortillet, professeur, le mercredi, à cinq heures.— *Le Vêtement chez les peuples primitifs.*

Sociologie : G. Papillault, professeur ; le samedi, à quatre heures. — *Le Rôle social des dégénérés dans la philosophie et les arts.*

Géographie anthropologique : prof. Schrader ; le vendredi, à quatre heures. — *Les Relations géographiques à travers la préhistoire et l'histoire.*

Ethnographie : Zaborowski, professeur ; le samedi, à cinq heures. — *Les Peuples de l'Asie.*

Linguistique : J. Vinson, professeur ; le mercredi, à trois heures. — *Notions générales sur les langues inférieures.*

En dehors de ces cours, plusieurs séries de conférences. Consulter le tableau affiché à l'entrée de l'Ecole.

Galerie Bernheim, 15, rue Richepanse. — Exposition des synchromistes Morgan, Russell et Macdonald-Wright, du 27 octobre au 8 novemb.

CONVOCATIONS

Groupe Libertaire des 11e et 12e. — Sont suspendues provisoirement les causeries et conférences. Le groupe portera ses efforts à renforcer le groupe de propagande par la brochure. Prendre note que tous les derniers samedis de chaque mois rendez-vous pour la cotisation et la répartition des brochures, chez Marquès, petit bar, 27 *ter*, boulevard Diderot. Les copains qui désirent des brochures ou tracts de propagan-

de devront écrire à Laurent, 116 ,rue de Charenton, 12e.

Soirée Pro-Masetti. — Samedi 1er novembre, à la salle Ludo, 86, avenue de Clichy (Nord-Sud, La Fourche), soirée au bénéfice de l'agitation pour la libération du camarade Masetti, enfermé comme fou à Montelupo, à la suite de sa protestation par le fait contre la guerre en Tripolitaine. Le Théâtre Social représentera *Sac au dos*, de Conti et Gallien ; Charles Malato fera une causerie. Entrée : 1 franc. On peut se procurer des cartes aux *Temps Nouveaux*.

Matinée-concert au profit de Paillette, le 9 novembre, à 2 heures, salle de l'U. P., 157, faubourg Saint-Antoine, avec le concours des chansonniers révolutionnaires.

Entrée : 0 fr. 75.

La Muse rouge. — Dimanche 2 novembre, salle du Restaurant Coopératif, 49, rue de Bretagne, au premier, goguette mensuelle, de neuf heures à minuit. Vestiaire : 50 centimes.

Lyon. — Salle du Challet Russe, samedi 1er et dimanche 2 novembre, Congrès anarchiste régional.

Petite Correspondance

B. G., à Châteauroux. — J. M., à Figanières. — D., à Berre. — C. Y., à St-Etienne. — A. M., à Romans. — B., à Kerentrech. — T., à Nancy. — A. C., à Brévannes. — M. et B. C., à Cette. — G. B., à Auray. — J. G. M., à San José. — L. J. N., à Lesbaneste. — A. S., à Londres. — G. B., à Arcachon. — J. D., à St-Etienne. — B., à Sedan.

L'Humanité.— Bien reçu votre lettre refusant l'insertion de l'annonce, mais pas l'argent versé pour elle. Est-ce que l'on ne rend pas l'argent, chez vous ?

P. G., rue de la P. — Merci. Les abonnements seront servis.

J. N., à Céret. — Oui, mandat-carte reçu après.

J. R., à Meounes. — Aux adresses envoyées, nous ne faisons le service que quatre semaines.

D. P., à Couillet. — Deux des brochures nous manquaient.

T., à Limoges. — N'ayant pas les volumes promis, je marque 6 mois d'abon.

J. R., à Norris. — Oui, bien reçu les 5 fr. de brochures. Envoie le volume.

Groupe de Londres. — Convocation arrivée trop tard. Le mardi, nous le répétons à chaque n°.

Le camarade Marcello Fabri voudrait-il nous envoyer son adresse ?

G. M., à Costa-Rica. — Par erreur de la mise en page, il n'y a pas de n° 50 au supplément de la VIIe année. Le 51 vient après le 49.

Reçu pour le journal : V. M., à Mc Donald, excéd. d'abon., 2 fr. 30. — T., av. de St-O., id., 0 fr. 50. — P., id., 1 fr. — P. S., à St-Etienne, 0 fr. 50. — H. C., rue de L., excéd. d'ab., 1 fr. — J. B., 0 fr. 25. — Un jeune ami, 1 fr. — N. D., à Lyon, 1 fr. 40.

N. D., à Lyon. — *Les Prisons*, épuisées. Que voulez-vous en place ?

Le camarade Benoit demande, pour renseignements, à se mettre en relation avec un camarade lecteur ou abonné de *Besançon*.

B., à Moulins. — Il y a eu retard. Excusez.

L., à Przmil. — Votre abon. se termine fin nov. Le journal est mis à la poste le jeudi, en France, il doit être distribué le samedi au plus tard. Pour les pays éloignés, calculez le temps que met habituellement le courrier. Nous prions instamment ceux qui ne reçoivent pas à l'heure de nous prévenir, en renvoyant la bande.

G. D., de Clermont-Ferrand, demande à Zacharias s'il a reçu trois lettres successives. Il tient à sa disposition l'*Histoire de la Révolution*, de Louis Blanc.

Le Gérant : J. GRAVE.

Imp. CHATELAIN, 20, rue d'Enghien, Paris

En vente aux "Temps Nouveaux"

Nous nous chargeons de fournir aux camarades tout commande de librairie qu'il pourront nous faire.

Nous donnons les prix marqués franco. Ajouter pour l recommandation, ce qui est une bonne précaution pou les pays où la poste est peu sûre.

Sur les commandes importantes, nous pouvons fair sur les prix forts marqués sur les volumes. une réduc tion de 15 et 20 0/0 selon les éditeurs. Frais à la charg de l'acheteur.

Nous faisons rentrer dans cette liste tout ce que, à notre connaissance, nous pensons pouvoir recommande à nos lecteurs.

	Pris au bureau	Par la post
Souvenir d'un Révolutionnaire, Lefrançais	3 »	3 5
Guerre-Militarisme, édition illustrée	6 »	7 2
Patriotisme-Colonisation, édit. illustrée.	6 »	7 2
Les Résolutions, vers, Pratelle	1 50	1 7
La Révolte, 7 années. La collection complète	150 »	» »
Les Temps Nouveaux, 16 années	128 »	» »
— — Une seule année.	8 »	9 »
Sauf les 1re, 2e et 5e qui ne sont plus données séparément.		
Les 16 années reliées avec le supplément.	140	
Le Père Peinard, complet depuis sa première apparition, avec **la Sociale**	200	
Le Coin des Enfants, 1re série illustrée.	2 50	3 »
— — 2e série illustrée.	2 50	3 »
— — 3e série illustrée.	2 50	3 »
— — Les 3 ensemble	» »	7 5
Ces 2e et 3e séries, existent brochées à 2 fr. l'exemplaire, franco 2 fr. 30.		
L'Internationale (documents et souvenirs), James Guillaume, tome I	3 75	4 5
— — — II	4 50	5 2
— — — III	3 75	4 5
— — — IV	3 75	4 5
Le livre d'Or des Officiers, Chapoutot	2 »	2 2
Comment l'État enseigne la Morale, le groupe des E. S. R. I.	2 »	2 2
Terre Libre, conte par J. Grave, illustration de M. H. T.	2 75	3 2
Enseignement bourgeois et Enseignement libertaire, par J. Grave, couverture de Cross.	» 10	» 1
Le Machinisme, par J. Grave, couverture de [illegible]	» 10	» 1
Les Temps Nouveaux, Kropotkine, couverture de Pissaro *(épuisée)*	» 25	» 30
Pages d'histoire socialiste, par W. Tcherkesoff	» 25	» 30
La Panacée-Révolution, par J. Grave, couverture de Mabel	» 10	» 15
Le Syndicat dans l'Évolution sociale, par J. Grave, couverture de Naudin.	» 10	» 15
A mon Frère le paysan, par E. Reclus, couverture de Raïeter *(épuisée)*	» 05	0 10
La Morale anarchiste, par Kropotkine, couverture de Rysselberghe	» 10	» 15
Déclarations, d'Etiévant, couverture de Jehannet	» 10	» 15
Rapports au Congrès antiparlementaire de 1900, couverture de C. Dissy	» 50	» 85
Contre la guerre (divers), couverture de Lefèvre	» 10	» 15
La Conquête des Pouvoirs publics, par J. Grave, couverture de Luce	» 10	» 15
La Colonisation, par J. Grave, couverture de Couturier	» 10	» 15
Entre paysans, par E. Malatesta, couverture de Willaume	» 10	» 15
Évolution et Révolution, par E. Reclus, couverture de Steinlen	» 10	» 15
Le Militarisme, par D. Nieuwenhuis, couverture de Comin'Ache *(épuisée)*	» »	» »
Patrie, Guerre et Caserne, par Ch. Albert, couverture d'Agard	» 10	» 15
L'organisation de la vindicte appelée Justice, par Kropotkine, couverture de J. Hénault	» 10	» 15
L'Anarchie et l'Église, par E. Reclus et Guyou, couverture de Daumont	» 10	» 15
La Grève des Électeurs, par Mirbeau, couverture de Roubille	» 10	» 15
Organisation, Initiative, Cohésion, par J. Grave, couverture de Signac	» 10	» 15
Le Tréteau électoral, piécette en vers, par Léonard, couvert. de Heidbrinck.	» 10	» 15
L'Élection du Maire, id. par Léonard, couverture de Valloton	» 10	» 15
La Mano Negra, couverture de Luce	» 10	» 15
Surmenage et Salariat, de Pierrot, couverture de Léomin	» 10	» 15
Quelques vérités économiques, par Louis Blanc, couverture de Dissy	» 05	» 10
La Responsabilité et la Solidarité dans la lutte ouvrière, par Nettlau, couverture de Delannoy	» 10	» 15
Anarchie-Communisme, Kropotkine, couverture de Lochard	» 10	» 15
Si j'avais à parler aux électeurs, par J. Grave, couvert. de Hermann-Paul.	» 10	» 15
La Mano Negra et l'opinion française, couverture de Henault	» 05	» 10
La Mano Negra, dessins de Hermann-Paul	» 30	» 40
Entretien d'un philosophe avec la Maréchale, par Diderot, couverture de Grandjouan	» 10	» 15
L'État, son rôle historique, par Kropotkine, couverture de Steinlen	» 20	» 30
Aux Femmes, Gohier, couvert. de Luce.	» 10	» 15
La Femme esclave, couverture de Hermann-Paul	» 10	» 15
Aux Jeunes Gens, Kropotkine, couverture de Roubille	» 10	» 15
La Question sociale, Faure	» 10	» 15
En Communisme, Mounier	» 10	» 15
L'A. B. C. du Libertaire, Lermina	» 10	» 15
Grève et Sabotage, F. Henry	» 10	» 15
Les Deux Tsars, M. S.	» 20	» 30
Politiciens, 1 acte, par Rotten	» 30	» 40
Vers la Russie libre, par Bullart, couverture de Grandjouan,	» 35	» 45
La Femme et la Révolution, par F. Stackelberg	» 30	» 40
Le Salariat, p. Kropotkine, c. de Kupa.	» 10	» 15
Les Habitations qui tuent, par M. Petit, couverture de F. Jacque	» 10	» 15
Sur l'individualisme, Pierrot, couverture de Maurin	» 10	» 15
Une forme nouvelle de l'esprit politicien, par Grave, couverture de Luce.	» 05	» 10
L'Enfer Militaire, par Girard, couverture de Luce	» 15	» 20
Les Prisons, par Kropotkine, couverture de Daumont	» 10	» 15
L'Esprit de Révolte, par Kropotkine, couverture de Delannoy	» 10	» 15
L'Entente pour l'Action, J. Grave. couverture de Raïeter	» 10	» 15
Le Nourrisson, par M. Petit, couverture de Ludovic Rodo	» 10	» 15
Les Incendiaires, par Vermersch, couverture de Hermann-Paul	» 10	» 15
La Vérité sur l'Affaire Ferrer, par Bertrand, couverture de Luce.	» 10	» 15